

# Rénovation énergétique : les postiers sonnent aux portes des habitants du Parc !

Suite à l'accord passé en mai dernier entre La Poste et le Parc naturel régional du Gâtinais français, le programme DEPAR est mis en place sur certaines communes du Parc, dont **Buthiers**. Dans un premier temps et par le biais d'un courrier, les facteurs informent les habitants de maisons individuelles qu'ils sont à leur disposition pour une présentation du dispositif. Ils se déplacent alors à domicile, vérifient l'éligibilité du ménage aux aides à la rénovation : Êtes-vous propriétaires ? Quand le logement a-t-il été construit ? Etc.

À compter du **24 octobre 2019** et pour les personnes intéressées, un rendez-vous peut être pris avec un postier formé au diagnostic énergétique. Ce diagnostic propose 3 types de travaux adaptés à la situation du ménage, pour améliorer son confort d'été comme d'hiver et le postier informe de la possibilité d'obtenir des financements.


L'objectif pour le Parc, soutenu par la Région Ile-de-France ? Il s'agit de toucher les propriétaires éligibles<sup>1</sup> qui n'ont pas connaissance des dispositifs existants en matière d'habitat, les sensibiliser à la rénovation de leur logement, les inciter à utiliser des matériaux biosourcés en circuits de proximité, et de les accompagner dans leurs demandes de subvention.

Ce programme est gratuit pour les propriétaires et mis en place en partenariat avec la commune de **Buthiers**.



Pour plus d'informations, vous pouvez directement contacter un conseiller La Poste au 02.49.09.77.15 (prix d'un appel local) puis taper le choix 2.

## Le courrier remis aux particuliers

 Parc naturel régional du Gâtinais français

931140 25.04.2019  
Madame, Monsieur  
11 RUE DE LABREUVOUR  
91000 LE GATINAIS

Lo 25/04/2019

Madame, Monsieur,

**Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réduire la consommation énergétique de votre logement et améliorer son confort thermique, sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement.**

Nous proposons aux propriétaires de maison individuelle de bénéficier gratuitement d'une visite technique gratuite :

- des conseils pratiques personnalisés pour réduire la consommation d'énergie au quotidien,
- la remise et l'installation d'un kit « éco-gestes » contenant des accessoires d'économie d'énergie (4 ampoules LED, 1 pomme de douche et 1 mouchoir),
- un diagnostic énergétique<sup>1</sup> du logement permettant d'identifier les sources de déperdition énergétique et les sources d'amélioration du confort et de la consommation énergétique,
- des informations sur les aides financières disponibles en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique.


**Quelles sont les conditions pour bénéficier de ce dispositif ?**

Ce dispositif est conditionné au niveau de ressources des ménages. Pour en bénéficier, le revenu fiscal du ménage doit être inférieur aux plafonds tels qu'actualisés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)<sup>2</sup> et figurant ci-dessous :

Nombre de personnes du ménage	Plafonds de ressources applicables en Ile-de-France
1	24 910 €
2	33 570 €
3	43 924 €
4	51 289 €
5	58 624 €
Par personne supplémentaire	+7 377 €

**À NOTER :**

- le nombre de personnes composant le ménage correspond au nombre de personnes occupant le logement, à titre de résidence principale + les personnes, notamment les étudiants, qui n'occupent que de manière intermittente le logement à condition qu'elles soient rattachées au foyer fiscal des occupants,
- le revenu fiscal du ménage correspond à la somme des revenus fiscaux de référence indiqués sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition de chaque personne imposable constituant le ménage.



Les 5 postiers diagnostiqueurs qui travaillent sur le territoire du Parc.

<sup>1</sup> Dans la limite de 200 diagnostics énergétiques

